



## Le mot du **MAIRE**

C'est le 16 novembre 2021, que j'avais alerté l'Inspecteur d'Académie sur l'augmentation attendue des effectifs de l'école Hergé et c'est le 11 février dernier qu'il m'a informé de **l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée prochaine.**

“ Une 4<sup>ème</sup> classe ”

Nous attendons 87 élèves pour le mois de septembre, avec une « promotion » record de 19 petits sottevillais de 3 ans qui découvriront « leur école » à la rentrée prochaine.

Toutes les démarches pour l'inscription des nouveaux élèves sont d'ailleurs précisées dans ce journal municipal et elles seront rappelées sur « panneau pocket ».

Autre actualité : **les élections présidentielles et législatives.** Quatre dimanches sont réservés pour cela : les 10 et 24 avril, pour l'élection présidentielle ; puis les 12 et 19 juin, pour les législatives.

Plusieurs d'entre vous m'ont fait part de leur découragement et de leur résignation, soulignant les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien (augmentation du coût de la vie, dématérialisation des relations publiques, réduction des libertés, complexité des démarches administratives ...).

Sachez que non seulement j'entends mais que je relaie votre parole auprès des instances gouvernementales. Cependant, votre droit de vote c'est aussi le moyen de vous exprimer. Ne l'oubliez pas.

Très sincèrement vôtre,

*Frank MEYER*

## INSCRIPTIONS

Ecole Hergé • Sotteville-sous-le-Val

***Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école Hergé?***

Karine Beaufrère, secrétaire de mairie, vous accueille **du 2 au 6 mai** pour procéder à l'inscription.

Merci de prendre rendez-vous par téléphone ou par mail : ► 02.35.78.86.01

► [mairie-de-sotteville-sous-le-val@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sotteville-sous-le-val@wanadoo.fr)



### Horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
Matin : 8h45 - 11h45 (accueil à partir de 8h35)  
Après-midi : 13h30 - 16h30

### Service de restauration scolaire

**Garderie périscolaire**  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi  
Matin : 7h30 - 8h35  
Après-midi : 16h30 - 19h

## INFLUENZA AVIAIRE

### Vigilance dans les basses-cours



L'influenza aviaire hautement pathogène est une **maladie animale virale infectieuse, très contagieuse, transmissible à toutes les espèces d'oiseaux, domestiques ou sauvages**. Plusieurs cas ont été confirmés dans le département de la Seine-Maritime. Afin de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination et d'éviter la propagation de l'épidémie, **l'application de mesures de prévention est impérative!**

Mesures à destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle non commerciale :

- **Confiner vos volailles** ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.
- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse-cour** aux personnes indispensables.
- **Protéger votre stock d'aliments et d'eau** des oiseaux sauvages.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel **sans utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de pluie...

Retrouvez l'ensemble des mesures et les précautions à destination des éleveurs sur le site du ministère de l'agriculture. ■

## INFORMATION

Le recensement des exploitations (commerciales ou non) est obligatoire.

Les propriétaires de basses-cours doivent se déclarer via le lien ci-dessous :

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-la-detention-de-volailles>



## AGENDA

### Jeudi 10 mars • 12h • Salle polyvalente

Reprise des **JEUDIS PARTAGE** de l'amicale Les jours heureux.  
Participation à confirmer auprès de Joelle Bovin au 06.62.13.85.09

### Jeudi 17 mars

Reprise de la **COLLECTE EN PORTE À PORTE DES DÉCHETS VERTS** - poubelle à couvercle marron. Le ramassage sera effectué tous les jeudis jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre inclus.

### Jeudi 24 mars • 17h30 • Salle polyvalente

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** de l'association Les jours heureux

### Mercredi 30 mars • 20h • Mairie

**CONSEIL MUNICIPAL**

### Samedi 2 avril

**SOIRÉE BOWLING** avec repas organisée par l'ASSCA au bowling d'Amfreville-la-Mivoie.

### Vendredi 8 avril • 16h30 • Ecole Hergé

**COLLECTE DE PAPIERS** au profit de la coopérative scolaire.

### Dimanche 10 avril • Mairie

1<sup>er</sup> tour des **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**.

### Dimanche 24 avril • Mairie

2<sup>nd</sup> tour des **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES**.

### Du 2 au 6 mai • Mairie

**INSCRIPTIONS ÉCOLE HERGÉ** sur rendez-vous.

### Samedi 7 mai • Circuit de l'Europe

L'ASSCA vous propose un **APRÈS-MIDI KARTING** au circuit de l'Europe de Sotteville-sous-le-Val avec repas sur place.

CES ÉVÈNEMENTS SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ANNULÉS OU MODIFIÉS EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE. SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE NOTRE COMMUNE SUR LE SITE INTERNET ET/OU PANNEAU POCKET.

Espaces verts, boisés, parcs, mares...

## Des espaces naturels à entretenir !



La commune est propriétaire de nombreux espaces naturels répartis sur notre territoire communal parmi lesquels : le parc des Saules, l'écosite du Val Renoux, la mare du Bosc...

Notre équipe des services techniques entretient quotidiennement ces espaces verts pour vous offrir un cadre de vie agréable et sécurisé : fleurissement, tonte, élagage...

Sur le début de l'année 2022, c'est particulièrement la **MARE DU BOSC** qui a pu bénéficier d'une cure de jeunesse !

En effet, la mare était envahie par la Jussie et le Myriophylle qui menaçaient ce site naturel. La Jussie est une plante envahissante qui couvre la surface de l'eau et empêche la lumière d'atteindre les autres plantes aquatiques. Peu à peu, elles disparaissent et, avec elles, la diversité biologique animale.

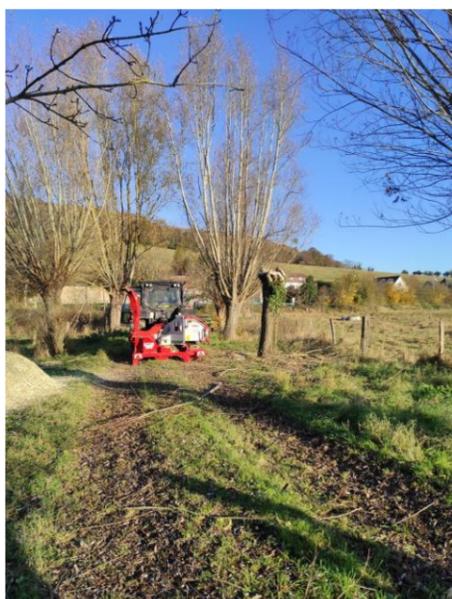


Coût des travaux d'entretien de la mare pris en charge par la Métropole Rouen Normandie :

**22 511 €**

C'est pourquoi, la municipalité a sollicité les services de la Métropole Rouen Normandie qui, dans le cadre de sa politique environnementale et son **programme de protection et de valorisation des mares**, a apporté son aide logistique, technique et financière.

La mare a donc pu être vidée, curée et nettoyée tout en préservant les plantes qui participent à son écosystème (les nénuphars ont notamment pu être replantés). Les travaux s'étaleront jusqu'en août et les agents des services techniques de la commune seront formés pour conserver et entretenir ce patrimoine naturel, réservoir de biodiversité.



L'**ÉCO SITE DU VAL RENOUX** a également bénéficié d'importants travaux d'entretien.

Les arbres du **jardin à la française** situés au sud du site et l'**allée de Saules** longeant son accès ouest ont été élagués par une société spécialisée partenaire de la commune.

Le site se refait une beauté pour accueillir les activités sportives (parcours d'orientation), pédagogiques et de loisirs en prévision des beaux jours. ■





## DES ACTIVITÉS SPORTIVES EN TOUTE SÉCURITÉ

Le **marquage au sol du city stade du parc des Saules a été refait** pour le plus grand plaisir des sportifs. Pour vous apporter un maximum de confort et vous permettre de profiter de ces équipements en toute sécurité, les installations sportives du parc des Saules et les jeux de l'école Hergé sont régulièrement entretenus et vérifiés par la commune et par une société spécialisée.

Un terrain de pétanque ainsi que les tables de **Teqball et de tennis de table** sont également à votre disposition.



## RESTONS CONNECTÉS !

Pour toujours mieux vous servir et pour s'adapter aux nouveaux usages numériques et pédagogiques, la commune vient de passer commande pour être **raccordée à la fibre optique**.

Cette opération sera l'occasion de revoir l'intégralité des installations informatiques et téléphonique de la mairie et de l'école. Ces derniers étant indispensables à l'activité de votre municipalité et des services de l'éducation nationale.



## VOTRE VILLAGE

En quelques chiffres

**774**

**Habitants**

au 1er janvier 2021



**296**

**Logements**



**527**

**hectares**

**26 %** ont moins de 20 ans

**14 %** ont plus de 65 ans

**30 %** construits avant 1970

**85 %** des sottevillais sont propriétaires

**71 %** prairies et terres arables

**10 %** Zones urbanisées

**7 %** forêts

Ancienneté moyenne de résidence

**18 ans**

